

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
 HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
 PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
 RÉCLAMES — ..... 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Imprimerie A. Laytou.

**Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.**

Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	4 h. 40 <sup>m</sup> matin.	6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 50 <sup>m</sup> matin.	9 h. 11 <sup>m</sup> matin.	11 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.	4 h. 39 <sup>m</sup> »	2 h. 58 <sup>m</sup> soir.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 40 <sup>m</sup> soir.	5 » 45 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »	11 » 7 » »	2 » 58 <sup>m</sup> soir.
10 h. 21 <sup>m</sup> »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	4 h. 41 <sup>m</sup> matin.	—	—	—	—

**Train de marchandises facultatif :** {Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin.  
 {Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

**Train de foire :** {Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
 {Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, 21 décembre.

Nous recommandons spécialement aux électeurs du Lot l'article suivant du *Petit XIX<sup>e</sup> siècle*. Ils y puiseront les conseils que nous leur avons toujours donnés, dans ce journal et que nous répétons encore ces jours derniers : « Trop de politique aux conseils municipaux et pas assez d'affaires. »

Nous sommes heureux de voir que tous les esprits éclairés et libéraux ont vu l'écueil et le signalent.

Laissons la politique au Parlement — Voilà ce que M. Gambetta disait clairement lorsque, dans son discours à l'Association polytechnique, il s'écriait naguère :

« De bonne politique, vous en avez fait bien plus que vous ne pensez, en excluant précisément la politique de votre sein, en vous interdisant toutes polémiques, toutes querelles de partis et de sectes. »

Voilà ce que tous les hommes sans passion et sans parti pris, doivent répéter autour d'eux à l'occasion des élections municipales prochaines.

Les questions communales avant tout. Et pour cela faisons un choix raisonné d'hommes libéraux, apportant autre chose au service de leurs concitoyens, qu'une étiquette sonore de républicanisme avancé.

Le bon, le vrai républicanisme ne fait fi d'aucun talent ni d'aucune bonne volonté, et du moment qu'il devient exclusif, il n'est plus qu'une coterie mesquine et trop souvent incapable.

Ne rapetissons pas la grande cause que nous voulons défendre.

Appel à tous ceux qui, respectueux des institutions actuelles, sont prêts à mettre au service des intérêts de la cité leurs lumières et leur expérience.

## ÉLECTIONS MUNICIPALES

N'oublions pas que le 9 janvier, nous avons des conseillers municipaux à élire. La période électorale n'est pas trop longue, et voici le jour de l'an qui arrive. Pendant ces derniers jours de l'année, l'industrie et le commerce travaillent plus que d'ordinaire. Les soirées sont prises souvent. Bref, on n'a que bien peu d'heures libres. Il faut les consacrer à s'éclairer sur le choix de bons conseillers. Car ceci nous touche tous, à la fois, dans nos opinions et dans nos intérêts.

Tout d'abord, il faut prendre la résolution de voter et la tenir. C'est un devoir, et il en peut coûter cher de le négliger. Les paresseux disent bien : — Bah ! ma voix ne changera pas les choses ! — Et, si le temps est vilain, ils restent chez eux, ou s'il est beau, ils vont se promener...

Eh bien, il suffit que cinquante électeurs tiennent ce raisonnement pour changer, en bien des cas, le résultat de l'élection.

Dans une grande ville de France, que je ne veux pas nommer, aux dernières élec-

tions municipales, sur soixante mille électeurs inscrits, treize mille seulement prirent part au vote !

Les quarante-sept mille abstentionnistes ont-ils le droit de se plaindre si les affaires de la ville ne sont pas faites à leur gré et s'ils trouvent leurs intérêts lésés par des conseillers élus par une minorité ?

Votons donc toujours et quand même, votons même sans espoir. Dans les arrondissements où nous ne sommes pas les plus forts, ayons de belles minorités. Cela seul tiendra en bride nos adversaires, et, d'ailleurs une belle défaite prépare une revanche. Le vote n'est pas obligatoire d'après la loi ; mais, ne l'oublions pas, il est obligatoire devant la raison et la conscience du citoyen.

Maintenant qu'il est entendu que, secouant une paresse coupable, nous voterons tous, comment voterons-nous ?

Je me déclarerais satisfait, quoi qu'il advienne, si je pouvais espérer que les électeurs voteront pour des candidats qu'ils connaissent, qu'ils jugent et apprécient, qu'ils choisissent eux-mêmes. Car, il y a, de par le monde, notable quantité d'électeurs de Panurge qui ont le tort de se laisser mener par le bout du nez, subissent des entraînements et votent sans s'éclairer sur le mérite réel et l'utilité pratique de leurs choix.

Il ne faut pas accepter, les yeux fermés, les décisions des comités et les résultats des réunions. Rien de plus utile que les uns et les autres, ceci s'entend. Mais il est imprudent de laisser ces rouages indispensables s'organiser au hasard, au gré des plus audacieux, des plus remuants, des politiciens de profession et des orateurs de clubs. Car on risquerait de trouver en eux des maîtres despotiques et trompeurs du suffrage universel.

Les électeurs ne doivent pas oublier qu'ils ont le droit d'intervenir dans la composition des comités. Ils doivent s'assurer que toutes les sections sont représentées, et protester, dès à présent, — contre les comités organisés à la sourdine, — sans réunions préalables, — sans autorité sérieusement reçue des électeurs.

Il faut aussi que les électeurs se rendent aux réunions privées et aux réunions publiques, et que là, sans se laisser intimider par les beaux parleurs, ils disent simplement ce qu'ils ont à dire. Une parole de bon sens, une interrogation nette et précise, en bien des cas, suffit pour empêcher la foule d'être prise aux déclamations.

Nous voterons, et nous discuterons notre vote, que nous voulons déposer dans l'urne en connaissance de cause.

Reste à savoir pour qui nous devons voter, et comment nous allons nous y reconnaître parmi les candidats qui sortiront de terre comme grenouilles après l'orage.

Pour agir avec discernement, il faut bien considérer d'abord la nature des élections municipales.

Je ne vais pas jusqu'à dire qu'elles ne sont pas politiques. Tout est politique, en réalité. Mais les élections municipales ne sont pas uniquement politique. Nos conseillers ont surtout à administrer les communes, et cette considération me suffirait pour écarter tous ceux qui se présentent aux électeurs en leur promettant de réformer le monde entier. Ces beaux projets se résument le plus souvent, en vœux plus ou moins saugrenus, que le conseil écarte ou que le gouvernement met au panier, très justement comme contraires à la loi.

Choisissons donc des républicains, de bons républicains, mais ayant aussi les capacités, parfois même les spécialités nécessaires pour faire de la bonne administration pratique.

Prenons-les parmi les hommes qui ont la sage modestie de comprendre que le conseil municipal n'est pas un pouvoir politique, — puisqu'il y a le Parlement pour cela, — et attachons-nous, par nos choix, — et partout des conseils décidés à opérer vite et bien une quantité de petites réformes indispensables et pratiques, qui attacheront à la République les hésitants et les indifférents.

Par là, nous la servirons mieux que par des déclamations et des rêveries. L'action utile et journalière est le fait des hommes bien portants.

Le conseil municipal doit nous servir de la sorte dans nos intérêts immédiats, et je ne voudrais en fermer la porte, — ouverte à toutes les bonnes volontés, — qu'aux astrologues de la politique qui, à la recherche des astres, se laissent volontiers choir dans les puits, et y entraînent ceux qui ont eu l'imprudence de se laisser prendre à leurs beaux discours !

HENRI FOUQUIER.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA.

Séance du 17 décembre.

La Chambre discute le projet relatif à la réorganisation du *Journal officiel*.

M. Janvier de La Motte père, demande l'ajournement. Il estime que le projet est incomplet et insuffisamment étudié.

M. Fallières répond en exposant l'économie du projet qui est avantageux pour le Trésor. L'ajournement est repoussé par 288 voix contre 140.

Les trois premiers articles sont adoptés. Sur l'article 4, M. Lerois développe un amendement demandant la suppression des annonces au *Journal officiel*.

M. Fallières déclare que le gouvernement repousse l'amendement.

L'amendement est adopté par 248 voix contre 132.

M. Liouville demande que les annonces légales et judiciaires puissent y être publiées (approuvé).

L'article 4 ainsi modifié est adopté.

Après les observations de MM. Delafosse, Liouville et Beaussire, l'ensemble du projet a été adopté.

Discussion du projet sur l'exploitation provisoire de divers chemins de fer construits par l'Etat et non concédés.

M. Baihaut, rapporteur, expose l'Etat actuel de la question des chemins de fer.

M. Baihaut dit que l'Etat a le devoir et le droit de réviser les tarifs.

Il croit qu'on ne doit pas refuser à l'Etat le droit de pourvoir à l'exploitation de 300 kilomètres. Mais il faut essayer sérieusement le régime de l'exploitation en dehors des grandes Compagnies.

Il faut que le ministre ait une volonté ferme et ne recule pas au besoin devant le rachat des Compagnies de chemin de fer.

M. Sadi-Carnot expose le retrait du projet concernant le rachat du réseau de l'Orléans. Il indique déjà sommairement le programme du gouvernement en matière de chemin de fer.

Il croit qu'il n'est pas impossible à l'Etat d'obtenir des grandes Compagnies des concessions satisfaisantes.

Le projet actuellement discuté est le point de départ d'autres projets analogues, dont l'ensemble constituera le programme du gouvernement relativement au troisième réseau.

L'ensemble du projet est adopté.

Reprise de la discussion générale sur l'instruction obligatoire.

M. Lockroy attaque longuement l'enseignement congréganiste et insiste sur la nécessité de la laïcité.

M. Lockroy poursuit en mentionnant que les attentats sont plus à redouter des congréganistes que des laïques. Il produit une statistique comparative des crimes et délits commis par des instituteurs congréganistes et laïques, laquelle constate que ce parallèle est défavorable aux congréganistes. M. Lockroy conclut en demandant le retrait du décret de 1810 qui accorda la reconnaissance d'utilité publique aux congrégations qui se rendent complices de ces crimes en les cachant.

La suite de la discussion est renvoyée à demain. La séance est levée.

Séance du 18 décembre.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture et annulation des crédits supplémentaires extraordinaires et spéciaux sur les exercices 1878, 1879 et 1880 et les exercices clos et périmés.

L'ensemble du projet de loi est mis aux voix, et, à l'unanimité de 406 votants, est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires et extraordinaires sur l'exercice 1880 et crédits spéciaux d'exercices clos et périmés.

M. Maentjens proteste contre l'abus des crédits supplémentaires et extraordinaires.

M. Maguin, ministre des finances, répond que, s'il y a 240 millions de crédits supplémentaires pour l'exercice 1879, on doit se rappeler qu'il figure dans ce chiffre, 80 millions pour la caisse des chemins vicinaux et diverses opérations qui réduisent le chiffre réel à 134 millions. En 1880, il y aura pour 55 millions de crédits supplémentaires.

Ce ne sont pas là des chiffres excessifs et l'on ne peut prétendre que le gouvernement actuel gaspille les finances de l'Etat. Jamais il n'a été publié autant de documents financiers. Le compte de liquidation lui-même a pu être rendu public depuis que la France est rentrée dans le concert européen. (Applaudissements.) Aucun gouvernement n'a en moins de crédits supplémentaires et n'a plus fait pour l'amortissement.

M. Rouvier, rapporteur, ajoute qu'il n'est

ouvert sur le budget extraordinaire aucun crédit extraordinaire qui ne soit compensé par une annulation du même chiffre. La commission et le gouvernement sont d'accord pour maintenir cette règle.

**M. Haentjens** maintient que depuis trois ans, il y a des excédents, qu'ils ne sont pas affectés à des réductions de la dette et qu'ils sont mangés en totalité.

**M. le ministre des finances** dit que, si les excédents ont été mangés c'est en vertu de lois votées par les Chambres.

Est-ce manger les excédents que de les employer, avec l'assentiment unanime des Chambres, à des dépenses utiles ou à des réductions d'impôts?

La Chambre passe à la discussion des articles.

**M. Mention**, sur le chapitre 57 (ministère de l'instruction publique), développe un amendement tendant à repousser la surtaxe de 177,255 fr. 63, demandée pour le rachat du matériel scénique, décors et costumes de l'Odéon.

**M. le sous-secrétaire d'Etat** aux beaux-arts répond que ce n'est pas dans l'intérêt du directeur de l'Odéon que ce crédit est introduit.

L'expertise faite il y a six mois évalue le matériel à 177,000 fr.; mais le candidat jugé le plus digne ne pouvait payer cette somme. Il a donc paru utile que l'Etat devint propriétaire de ce matériel comme il l'est de celui de l'Opéra. Ce système mettra un frein au luxe des mises en scène et rendra à l'Odéon son caractère de second théâtre français.

Le chapitre 57 est mis aux voix et est adopté par 226 contre 176.

A l'unanimité de 375 voix, le projet est adopté.

La Chambre adopte le projet de loi portant ratification de la cession faite à la France par Pomaré V de la souveraineté des archipels de la Société dépendant de la couronne de Taïti.

La Chambre adopte ensuite, à l'unanimité de 449 votants, le projet de loi portant ouverture au ministère des finances, sur l'exercice 1880, d'un crédit de 46,000 fr. pour l'acquittement des dotations viagères consenties en faveur de la famille royale de Taïti.

Le projet de loi portant ouverture sur l'exercice 1880 d'un crédit extraordinaire de 1 million pour reconstruction et agrandissement des bâtiments des dépôts d'étalons est mis aux voix et, à l'unanimité de 437 votants, adopté.

La Chambre adopte le projet de résolution portant règlement définitif du compte des recettes et des dépenses de la Chambre des députés pour l'exercice 1879.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi concernant la gratuité et l'obligation de l'instruction primaire.

**M. Boyer** demande le renvoi à lundi.

Le renvoi n'est pas ordonné.

**Ferdinand Boyer** combat le projet de loi au point de vue pratique.

L'orateur répondant au discours de M. Lockroy, dit qu'on ne peut contester les magnifiques résultats de l'enseignement congréganiste, résultats dont les concours font foi.

En ce qui concerne la statistique composée des décrets commis par les instituteurs congréganistes et laïques, l'orateur ajoute que les bases de cette statistique sont défectueuses.

L'orateur demande à renvoyer à lundi la fin de son discours.

Le renvoi est ordonné.

SENAT

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY.

Séance du 18.

**M. Cordier** dépose, au nom de la commission des finances, le rapport sur le projet modifié par la Chambre des députés portant fixation du budget des dépenses pour l'exercice 1881.

Voix à droite : Lisez ! lisez ! lisez !

**M. Cordier** rappelle les augmentations de crédits proposées par le Sénat pour le budget des cultes, augmentations qui n'ont pas été acceptées par la Chambre des députés; elle a repoussé l'amendement de 30,000 fr. pour la conservation des monuments mégalithiques. Enfin elle a adopté la suppression du mot *laïque* dans les chapitres 9 et 40 du budget de la Légion d'honneur.

Le rapporteur dit que la Chambre n'a donné aucun motif de fond à l'appui du rejet des augmentations de la plupart des crédits proposés; il constate que le droit d'amendement du Sénat reste incontestable et incontesté. La Chambre ayant maintenu ses décisions premières, il serait inutile de voter une seconde fois les augmentations, ce qui ne pourrait qu'accentuer le désaccord entre les deux Chambres. La commission propose donc d'adopter le budget tel qu'il a été amendé par la Chambre.

Le rapport sera imprimé et distribué.

Le Sénat fixe à lundi, trois heures, sa prochaine séance.

Informations

L'ATTENTAT DE BUCHAREST

L'Indépendance Roumaine donne les dé-

tails suivants sur l'assassin du président du conseil des ministres :

L'assassin est un nommé Jean Pétrarn, ancien professeur, actuellement employé au ministère des finances. Jean Pétrarn peut avoir environ 35 ans, et est originaire du district de Hasca. C'est un bel homme, il porte toute la barbe et parle avec facilité. Il était en même temps caissier d'une société de secours mutuels, et un beau jour il disparut avec la caisse contenant environ 20,000 fr. Ceci se passait en 1874. Il resta plusieurs années absent, puis dernièrement il se risqua à rentrer dans le pays, et il n'y a pas longtemps il réussit à se faire recevoir comme fonctionnaire au ministère des finances. Mais son passé avait été découvert et on devait le congédier. M. Bratiano, qui a le portefeuille des finances, avec la présidence du conseil, avait donné à cet égard des ordres précis. Jean Pétrarn est marié; hier matin même, il envoya sa femme chez le ministre des finances, l'implorer en sa faveur. M. Bratiano l'a reçu, mais pour lui déclarer qu'il était impossible de conserver son mari dans l'administration des finances. On a trouvé sur l'assassin cette déclaration portant à peu près ceci :

Que le sort l'avait désigné pour tuer M. Bratiano. Qu'il demande pardon à la société et à sa femme du crime qu'il allait commettre, sachant d'ailleurs qu'il s'exposait à toute les rigueurs des lois.

Nous donnons simplement un résumé de ce document lequel est signé par l'assassin.

Ainsi, d'après cela, il semblerait résulter que Jean Pétrarn faisait partie d'une société, et qu'il avait été désigné au sort pour accomplir sa criminelle besogne. Il aurait même dit à peu près ceci : « Après moi il en viendra d'autres, nous sommes cinquante.

On sait que dernièrement des placards autographiés, portant la sentence à mort prononcée contre M. Bratiano par un comité qui s'intitule : « Comité des Cinquante » ont été envoyés à tous les journaux. Ce comité existerait-il vraiment? ou bien Jean Pétrarn veut-il faire croire à son existence pour donner à son crime un caractère politique? L'instruction devra surtout s'attacher à éclaircir ce point.

S. A. R. le prince, dès qu'il apprit l'attentat, a envoyé un de ses aides de camp demander des nouvelles de M. Bratiano.

On assure que Pétrarn a fait des révélations et que l'on a découvert chez lui et chez d'autres personnes avec qui il était en relation, une correspondance compromettante.

Sur les indications de l'assassin et sur d'autres indications, on a procédé à un certain nombre d'arrestations. Les individus arrêtés ont été conduits immédiatement à la préfecture de police, où ils ont subi un interrogatoire.

On sait qu'à la nouvelle du remplacement des sœurs de charité des hôpitaux de Paris par des infirmières laïques, M. Davillier, l'un des régents de la Banque de France, avait envoyé dans une lettre très digne et très ferme, sa démission de membre du conseil de surveillance de l'Assistance publique.

En son lieu et place, le préfet Hérold, très malin, avait nommé M. Griolet, un protestant, dont la ferveur anticléricale lui semblait acquise tout naturellement.

Or, voici que M. Griolet, dans une lettre non moins digne, adressée à M. Hérold, refuse l'honneur qui lui était décerné.

Voici quelques chiffres intéressants sur le mouvement qui pousse chaque année plus de 100,000 Allemands à aller chercher, loin de leur pays, des terres plus hospitalières et un régime social qui les sauve de la misère.

« Il résulte, dit la *Gazette de Vos*, d'un relevé publié par l'Office de statistique, que le chiffre des émigrants qui sont partis des ports de Brême, de Hambourg, de Stettin et d'Anvers dans les neuf premiers mois de la présente année se monte à 79,958, savoir : 48,329 hommes et 31,629 femmes. Brême se trouve en tête de la liste avec 39,753 émigrants. Presque toute l'émigration (77,629 personnes) s'est portée vers les Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Les écarts de chiffres entre différentes années sont fort sensibles. Ainsi, tandis qu'en 1872 l'émi-

gration comprenait 96,243 personnes, en 1878 le nombre des émigrants ne s'est élevé qu'à 19,758; en 1879, il est monté à 25,546; et en 1880, l'augmentation, d'après les indications données plus haut, a été de 54,412 pendant les neuf premiers mois. »

Le rachat des chemins de fer.

Dans la séance de vendredi, M. le ministre des travaux publics a déposé sur le bureau de la Chambre des députés un décret retirant le projet de loi présenté, le 12 février, pour l'approbation d'une convention passée avec la Compagnie d'Orléans, en vue du rachat d'une partie du réseau de cette Compagnie.

Cette mesure, que nous avons annoncée comme certaine il y a quelques jours, sera accueillie avec la plus vive satisfaction par tous ceux qui pensent avec nous, que l'exploitation des chemins de fer par l'Etat constitue une opération désastreuse à tous les points de vue.

Le retrait du projet de loi n'a point pour but, comme on l'a prétendu, de permettre au gouvernement de présenter un projet de rachat plus complet. C'est une renonciation pure et simple à l'application d'un système condamné par tous les représentants du commerce et de l'industrie.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

On parle d'une réunion publique qui aurait lieu dimanche prochain, au théâtre de Cahors, en vue des élections municipales.

Les opérations du tirage au sort pour la classe de 1880 commenceront dans toute la France le lundi 24 janvier.

On assure qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain le traitement de tous les facteurs ruraux sera porté de 6 centimes et demi à 6 centimes trois quarts par kilomètre.

On assure que le ministre de l'instruction publique prépare des instructions pour appliquer en janvier prochain, la loi sur l'enseignement secondaire des filles, votée récemment.

Samedi soir, à Montauban, tous les officiers de la garnison auxquels étaient venus se joindre plusieurs officiers supérieurs de la 33<sup>e</sup> division, notamment M. le général Minot, offrirent un punch d'adieu à M. le général Patrel qui, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, vient d'être classé dans la section de réserve de l'état-major général.

C'est, nos lecteurs le savent, à M. le général Leval qu'est dévolu le commandement de la 33<sup>e</sup> division.

AVIS AU PUBLIC.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1881, le poids maximum des échantillons de marchandises transmis par la poste, de France aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord, sera élevé de 250 à 300 grammes.

Les dimensions de ces échantillons pourront atteindre :

En longueur, 25 centimètres au lieu de 20 centimètres ;

En hauteur, 20 centimètres au lieu de 10 centimètres ;

En épaisseur, 10 centimètres au lieu de 5 centimètres ;

Le journal le *Limousin Quercy* vient d'être acquitté par la cour d'assises de Tulle.

On nous écrit de Toulouse :

Une catastrophe commerciale qui a produit grand émoi vient d'avoir lieu à Toulouse, le 18 décembre. La maison de grains et farines Ricaut et Besset est en faillite.

M. Ricaut, après avoir demandé à la préfecture un passeport pour l'Espagne, a quitté Toulouse, dans la nuit de jeudi à vendredi, disant à ses employés qu'il allait à Tulle.

M. Besset, qui était absent de Toulouse, a été mandé par dépêche, car la Banque de France avait présenté à la maison Ricaut-Besset une grosse échéance. M. Besset ouvre la caisse et trouve trente francs pour parer à un effet de quarante mille francs environ !

Le tribunal a ordonné l'arrestation de M. Besset. Quant à M. Ricaut, il a été arrêté à la frontière espagnole hier soir.

Ménagerie veuve Pezon.

Depuis dimanche qu'elle est de nouveau installée à Cahors, la ménagerie de M<sup>me</sup> veuve Pezon ne désemplit pas. C'est un engouement général. Tout le monde veut assister et assister encore à cet émouvant spectacle d'un homme livré aux bêtes fauves, et qu'un coup de dent peut broyer à chaque instant. C'est un goût irrésistible, une passion vieille comme le monde et toujours plus vive.

Il est vrai que **Pietro de Caroli** est bien séduisant dans son rôle de dompteur. Quelle énergie dans son œil noir et fascinateur. Quelle attitude courageuse en face des lions rugissants qu'il frappe de sa cravache et subjugue sous son regard ! Blessé plusieurs fois, et tout récemment encore à Bordeaux, M. **Pietro de Caroli** n'a rien perdu de son audace et de son assurance. Quel crâne homme, justes dieux ! Nous comprenons sans peine, après l'avoir vu à l'œuvre, la fière accolade que lui donne M<sup>me</sup> Pezon :

« Sans renoncer aux périls par moi tant de fois affrontés, mais blessée trop souvent en ces luttes qui ont rendu mon nom quasi-célèbre, j'ai convié à partager les lauriers comme les dangers à venir,

**Pietro de Caroli**

Je me connais en courage. Eh ! bien, je dis à tous : « Il est vaillant !!!

Veuve PEZON. »

Dernières Nouvelles

Scrutin du 19 décembre.

Dans la Haute-Vienne, a eu lieu dimanche, une élection d'un conseiller général pour le canton de Mézières. Le marquis de Moustier Merinville a été élu conseiller général par 1,200 voix contre M. Fenreau, candidat républicain, 700 voix.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES. — ARIÈGE.

Arrondissement de Foix.

M. de Bellissen, (gauche rép. 9,995 (élu).

M. le d<sup>r</sup> Frezoul (union rép.. 4,973

ISÈRE.

Première circonscription de La Tour-du-Pin.

M. Dubost (union rép.)..... 7,206 (élu).

M. Boviet-Lapierre (union r.). 6,997

SÉNAT. — Séance du lundi 20 décembre.

— M. Jules Ferry étant empêché, l'interpellation de M. Buffet sur l'enlèvement des crucifix dans les écoles primaires, a été renvoyé à demain.

Le Sénat vote l'urgence du projet de loi concernant l'annexion de Tahiti.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — La Chambre reprend la discussion du projet de loi concernant l'instruction obligatoire et laïque. M. Boyer continue le discours qu'il a commencé samedi. Il combat le projet au point de vue de la laïcité. M. Jules Ferry répond à M. Boyer. Il dit que l'obligation est réclamée depuis 1870 et que ce principe est inscrit dans le programme républicain.

— La commission du droit d'association a tenu séance hier chez son président, M. Dufaure.

M. Dufaure a été nommé rapporteur à l'unanimité des membres présents.

L'Union Nationale de Montpellier annonce que son gérant et l'un de ses rédacteurs sont assignés en police correctionnelle sous l'inculpation d'avoir outragé publiquement d'une manière quelconque, à raison de leurs fonctions, ou de leur qualité : M. Rousselier, procureur général; Arnal, procureur de la République; Fresne, préfet de l'Hérault; Laissac, maire de Montpellier; Monicault, commissaire central; M. Koebert, Robert, Arthur, commissaires de police.

Les dépêches d'Alger du 20 décembre démentent formellement les bruits de concentration de troupes sur la frontière tunisienne, mentionnés par des journaux de Constantine. Il a été envoyé seulement de Constantine à Soukabrae une compagnie qui y était déjà et qui était in-

suffisante pour les travaux à exécuter de ce côté.

Le *Daily Telegraph* a reçu de Berlin à la date du 20 courant, la dépêche suivante qui doit être accueillie sous toutes réserves.

Le bruit court, dit cette dépêche, qu'une proposition formelle a été communiquée aux cinq grandes puissances par le gouvernement français pour le règlement de la question grecque. Le cabinet de Paris aurait proposé de former un tribunal arbitral, pour décider sur les frontières grecques.

Paris, 20 décembre.

M. Espines, président du Tribunal de Niort, comparait devant la Cour de Cassation pour avoir prononcé dans son discours d'installation des paroles constituant un manque de respect envers le premier président de la cour de Poitiers. Après les explications fournies par M. Espines, qui est magistrat républicain, la haute cour a prononcé contre lui une simple réprimande.

DÉPÊCHES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 21 décembre 2 h. soir.

Les puissances cherchent le moyen de concilier les intérêts de la Turquie et de la Grèce, et d'amener un rapprochement, mais tous les journaux français et étrangers constatent le caractère excessif des prétentions de la Grèce.

Paris, 5 h. soir.

M. le prince Napoléon et la princesse Mathilde ont tenu hier, sur les fonts baptismaux le fils du maréchal Canrobert.

La commission parlementaire algérienne est en conflit avec M. Albert Grévy. M. Thomson a donné sa démission de membre de cette commission.

Bourse de Paris

Cours du 18 décembre.

Rente 3 p. %	85 00
— 3 p. % amortissable	87 50
— 4 1/2 p. %	115 00
— 5 p. %	119 25

CHRONIQUE FINANCIÈRE

de la Banque Nationale, capital: 30 millions  
11, RUE LE PELETIER  
Paris, le 18 décembre 1880.

Les appréhensions causées par les retrais d'or à destination des Etats Unis d'Amérique se calment peu à peu; la lecture des bilans des banques d'Angleterre et de France permet d'espérer que d'ici à la fin du mois il n'y aura pas d'augmentation du taux de l'escompte; la liquidation de quinzaine s'est faite avec une grande facilité avec des reports modérés, sauf sur quelques titres vivement poussés par la spéculation depuis quelque temps; les réalisations des acheteurs qui jugent à propos d'alléger leurs positions, trouvent facilement des contreparties; aussi les impressions sont excellentes et les derniers cours de la semaine sont à peu près les plus élevés du mois. Le 5 0/0 est à 119.35, le 3 0/0 à 84.95, l'amortissable à 87.35.

Les chemins de fer Français sont très fermes; on demandait le Lyon à 1.480, le Nord à 1.705, le Midi à 1.115, l'Orléans à 1.290. Les recettes du 25 novembre au 1<sup>er</sup> décembre ont dépassé de 1.740.000 fr. celles de 1879; l'augmentation sur le Lyon seul est de 670.000 fr.

Il y a hausse sur le Crédit Foncier, sur la Banque de Paris et sur l'Union; le bas prix du report de la Banque Nationale en liquidation, a révélé l'existence de vendeurs à découvert dont les rachats devront forcément relever les cours.

Le Gaz Parisien est agité de 1.570 à 1.600; le Suez est en réaction vers 1.240; les 6 premiers jours de la 2<sup>e</sup> décade de décembre ont produit 770.000 fr.

La Banque Nationale a pour correspondant à Cahors, le CRÉDIT DU LOT, rue du Lycée, 15, où on peut s'adresser pour tout ce qui concerne cette société.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Petite Bibliothèque Blanche: 2 Fr. cart. doré 3 fr.

Librairie J. Hetzel et Co.

Trésor des fèves et Fleur des pois par CHARLES NODIER. — Le Prince Chênevis, par LÉON GOZLAN.

L'éditeur Hetzel a dû être très heureux de rendre à sa Bibliothèque blanche ces glorieux petits ancêtres: Le Gribouille de Georges Sand, le Prince Chênevis de Léon Gozlan, le Trésor des fèves, le Génie Bonhomme et le Chien de Brisquet, ces perles de Charles Nodier, qu'il avait édités pour la première fois, à ses débuts, avec le Tom Pouce de Stahl, le Polichinelle d'Octave Feuillet, Monsieur le Vent et Madame la Pluie de Paul de Musset, la Bouillie de la comtesse Berthe d'Alexandre Dumas, etc. Le Prince Chênevis est illustré très gaiement par Bertall, et le Trésor des fèves est resté une des illustrations les plus exquises de Tony Johannot. Ces livres aimables entre tous témoignent que de tout temps, l'éditeur de la Bibliothèque et du Magasin d'éducation et de récréation, riche aujourd'hui de 250 ouvrages, avait eu le souci de l'éducation et de la création des enfants, et que les plus célèbres parmi nos grands contemporains tenaient déjà à honneur de lui prêter leur concours et de l'aider ainsi à préparer l'œuvre à laquelle depuis seize ans, il a donné un complet développement.

Gribouille, par GEORGES SAND.

Gribouille est un des plus purs diamants qui soient sortis de la plume de Georges Sand; c'est plein de fleurs et plein de soleil; on dirait un petit poème en prose amusante. Ce conte ravissant a fait le bonheur des mères, il fera la joie de leurs enfants. Ce fut une fête pour l'illustre écrivain d'écrire cet aimable livre, le premier que le crayon de son fils, Maurice Sand dut illustrer.

Riquette, par PROSPER CHAZEL.

Ce joli conte de l'auteur du *Chalet des sapins* a été très fêté par les lecteurs du *Magasin*; nous n'avons pas à rappeler les qualités du *Chalet des sapins*, le souvenir en est encore tout frais pour ses nombreux lecteurs; les beaux dessins de Lix, un des peintres de notre temps qui excellent dans l'illustration des livres, ajoutent à la saveur alsacienne du livre charmant de Prosper Chazel.

Les cinq contes dont ce volume se compose ce petit volume, cinq petites perles, sont écrits d'une plume qui a toutes les délicatesses; on sent que l'auteur, qui, dans ses œuvres destinées à l'âge mûr, ne recule pas toujours devant les audaces, a voulu prouver contre lui-même que le fond de son honneur n'est que par exception pour les rudesses.

Bébés et joujoux, par C. LEMONNIER.

Les bébés et les joujoux de C. Lemonnier sont des bébés et des joujoux d'un genre particulier, des joujoux animés, des joujoux qui parlent, qui vivent comme vous et moi et dont les histoires, illustrées à profusion de jolis dessins par Geoffroy et Becker, sont très amusantes et très originales.

Les 100 albums Stahl

Des diverses parties de l'œuvre d'éducation et de récréation de la librairie Hetzel, celle de laquelle on l'a louée le plus unanimement, le plus libéralement, et partout et toujours et sans réserve, c'est cette collection si variée des cent albums que Stahl a créée au jour le jour, et avec un plaisir si évident, qu'il a dû considérer cette part de ses travaux comme une sorte de récréation pour lui-même.

Le Paradis de M. Toto, par P.-J. STAHL et JOUFFROY.

Le Paradis de M. Toto est le rêve qu'un petit homme se fit un jour du paradis. Ce paradis naît d'un bébé n'est pour faire tort à aucun autre. On l'acceptera avec ses jolies images, pour sa simplicité enfantine, sa bonne grâce et son sentiment. Comme illustration d'ensemble, c'est une des plus réussies de M. Geoffroy.

Le Premier Chien et le Premier Pantalon, par

Premier chien et les Premier pantalon rentrent dans cette délicieuse collection de dessins de Froëlich qui a pour titre général: *Petites Sœurs et Petites Mères*. Ces ravissants tableaux, où la vie des enfants est saisie sur le vif par Stahl et Froëlich avec un adorable naturel resteront dans l'histoire de notre art comme une œuvre unique en son genre. Les artistes reconnaissent dans les dessins la main d'un maître, et tout ce qui aime l'enfance l'y retrouvera, dans le texte, avec sa plus aimable familiarité. Ceci prouve une fois de plus que, pour le vrai talent, il n'est pas de petit sujet, et qu'on peut être un grand peintre de petites choses et de petites gens.

Revue de France.

Sommaire de la livraison du 15 décembre.

André Chénier et les Jacobins, par M. Oscar de Vallée.  
L'Eloquence de la chaire et les ordres religieux. — Le père Monsabré, par M. Eugène Assé.  
La caverne de Trophonius, par M. Latour Saint-Ybars.  
Aventures d'une parisienne pendant la terreur, par M. Ch. d'Héricault.  
Les nouveaux projets d'assainissement de la ville de Paris, par M. Charles de Loménie.  
Théâtres, par M. E. I. Thierry.  
La quinzaine politique, par M. J. Valfrey.  
Bibliographie.

Bureaux: 13-15, quai Voltaire, Paris.

REVUE BRITANNIQUE

Sommaire de la livraison de novembre.

Economie politique. — Constitutions. — Les piliers de l'Etat.  
Archéologie. — Voyages. — Les villes ruinées de l'Amérique centrale.  
Etude sociale. — Droit pénal. — La liberté de la presse en Amérique et la loi Américaine sur la diffamation par les journaux.  
Statistique. — Les grands Vieillards.  
Critique littéraire. — Littératures du Midi. — Dona Perfecta, roman espagnol.  
Colonisation. — Mœurs. — Ethnographie. — La Sibérie et ses pénitenciers.  
Sport. — Six mois en chasse au Kangourou en Australie.  
Mémoires historiques. — Biographie. — La jeunesse de la reine Elisabeth.  
Chronique scientifique.  
Poésie de novembre.

Correspondance de la Revue Britannique.

Correspondance d'Allemagne.  
Correspondance d'Orient.  
Correspondance d'Italie.  
Correspondance de Londres.  
Correspondance d'Amérique.  
Chronique et bulletin bibliographique.

BIBLIOGRAPHIE

Le succès de la *France-Illustrée* de V.-A. Malte-Brun, publiée par l'éditeur Jules Rouff, ne se dément pas. Un volume de ce grand ouvrage a déjà paru. Nous avons sous les yeux le 31<sup>e</sup> fascicule consacré au département du Doubs et dans lequel nous remarquons, au milieu d'un texte fort intéressant, des gravures très soignées représentant la ville de Besançon, le fort de Joux, l'Arc de Triomphe, la maison où est né M. Victor Hugo, et, en outre, une très belle carte du département avec plan de Besançon.

Beaucoup de personnes ne peuvent tolérer l'huile de Foie de morue; qu'elle soit blanche ou brune, épurée ou non additionnée de substances qui tendent à masquer son goût et son odeur, elle n'en est pas moins très souvent vomie ou mal supportée. Nous sommes heureux d'apprendre qu'après un grand nombre d'expériences faites dans les hôpitaux, la plupart des médecins de Paris ont adopté le sirop de Raifort iodé préparé à froid, de Grimault et Co, comme le remplaçant avec avantage. 11

Dans les cas de bronchite, phthisie, catarrhes, rhumes, et en général contre les affections des bronches et des poumons, nul n'ignore aujourd'hui que le goudron est un médicament précieux et efficace.

Malheureusement, bien des malades à qui ce produit serait utile, ne l'emploient pas, soit à cause de son goût qui ne plaît pas à tous, soit à cause de l'ennui que leur donne la préparation de l'eau de goudron.

Aujourd'hui, grâce à l'ingénieuse idée de M. Guyot, pharmacien à Paris, toutes les répugnances, plus ou moins justifiées, du malade ont cessé d'exister.

M. Guyot est parvenu à enfermer le goudron sous une mince couche de gélatine transparente, et à en former des capsules rondes de la grosseur d'une pilule. Ces capsules se prennent au moment du repas et savalent facilement sans laisser aucun goût. Aussitôt dans l'estomac, l'enveloppe se dissout, le goudron s'émulsionne et s'absorbe rapidement.

Ces capsules sont d'une conservation indéfinie; à ce point que, d'un flacon déjà entamé, celles qui restent ont conservé toute leur efficacité au bout de plusieurs années.

Les Capsules de goudron de Guyot offrent un mode de traitement rationnel et qui ne revient pas à plus de dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de toute espèce de tisane.

Le goudron est une substance très complexe et dont la composition varie considérablement selon le mode de préparation et surtout selon la substance dont on l'a extrait. En effet, on retire du goudron de la houille, des bois de hêtre, de pin, de sapin, etc.; il va de soi que les propriétés curatives de ce produit varient selon son origine et son mode de préparation. Autrement dit, chaque espèce de goudron a ses propriétés spéciales. Aussi n'est-il pas étonnant qu'au point de vue médical, tous les produits dénommés goudron ne produisent pas les mêmes résultats.

Pour la fabrication de ses capsules de goudron, M. Guyot emploie seulement le goudron dit de Norvège, le seul qui ne soit pas caustique et le plus facilement absorbable. Il ne peut garantir la qualité, et par suite l'efficacité, que des flacons de capsules qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée en trois couleurs.

LA BOURSE PARISIENNE

Société anonyme, capital 1 million.

REÇOIT LES FONDS EN DÉPÔT

Aux conditions suivantes:	
A vue (obseques).....	fr. 1.50 p. c. par an.
A six mois.....	3 p. c. —
A un an.....	5 p. c. —

Minimum du dépôt 200 francs.

Ordres de Bourse. — Paiement de Coupons Prêts sur titres.

Renseignements sur toutes les valeurs et sur tous les tirages. Siège: 49 rue Laite, Paris.

Déjeuner Hygiénique.

Les personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac, celles dont la digestion et laborieuse, trouvent dans le *Racahout de De-langreuter* un déjeuner très agréable aussi léger que réparateur, et remplaçant avec avantage le chocolat et le café. La réputation

de cet aliment depuis si longtemps acquise, est justifié par l'approbation de Membre de l'Académie de médecine, qui ont constaté que ses propriétés tonique et nutritives conviennent surtout aux convalescents, aux enfants et aux personnes délicates ou âgées. Dépôts dans chaque ville.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Généralisant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants, 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M<sup>me</sup> la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr. Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476: M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, des souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses veurs nocturnes.

N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalésnière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des dépressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalésnière. — Léon PEYLET, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte 1/4 kil., 2 fr. 15 1/2, kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalésnière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES.

Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

MAISON DE CONFIANCE

POUR LA POSE DES DENTS

20 ans de succès

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

et

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze, Boulevard Nord, en face la Mairie à Cahors (Lot) tous les mois du 1<sup>er</sup> au 10. Faubourg Leclère, en face la Guierle, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de chaque mois.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison A. Le Vasseur, de Paris. (Voir aux annonces.)

AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors Pardessus demi-saison, longs, cintrés, ponce et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. Voir aux annonces.)

Avis.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Avis.

Le sieur Taurand, Joseph, informe le public qu'il ne paiera pas les dettes que pourrait contracter sa femme, Marguerite Taurand, née Mayzan.

# MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaises pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'hiver.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS - MODÉRÉS**

# MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

## A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

# HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

**PRIX FIXE INVARIABLE**

Tous les Envois sont faits Franco

Distillerie de l'Abbaye de FÉCAMP (France)

**VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE**

EXQUISE, TONIQUE, DIGESTIVE & APÉRITIVE

La Meilleure de toutes les Liqueurs



Toujours exiger au bas de chaque bouteille l'étiquette carrée portant la signature du Directeur général.

La Distillerie de l'Abbaye de Fécamp fabrique aussi : L'ALCOOL DE MENTHE & L'EAU DE MÉLISSE DES BÉNÉDICTINS PRODUITS EXQUIS ET ESSENTIELLEMENT HYGIÉNIQUES Se trouvent chez les principaux Négociants, Epiciers, Confiseurs et Marchands de Comestibles.

# BULLETIN DES HALLES

FONDÉ EN 1846

JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS

BUREAUX : 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers. Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc.; dépêches chaque semaine de Cette, Béziers, Pézenas, etc. Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Hules, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mèllasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE :

Edition (A), 7 numéros par semaine.....	36 fr.	20 fr.	11 fr.
— (B), 3 — — — — —	28 —	15 —	8 —
— (C), 2 — — — — —	20 —	11 —	6 —
— (D), 1 — — — — —	12 —	7 —	4 —

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.

Pour s'abonner envoyer mandat-poste, ou valeur sur Paris,

Paris, 14, rue Saint-Lazare

1 FRANC par AN 103,000 Abonnés 52 NUMÉROS

**Le Moniteur**

**Valeurs à Lots**

(Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

**LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX** (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste : UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

# A VENDRE

1° Une Maison située place du Marché et rue des Eclus composée d'un vaste magasin des mieux exposés pour l'exploitation d'un commerce, d'un vaste entre-sol et 1<sup>er</sup> étage.

2° Une Vigne d'un grand rapport avec maison, située à Lamothe, appartenant à l'ancienne propriété de M. Lescole.

3° Une autre Vigne avec maison dont la majeure partie a été renouvelée, située dans la combe del Treil derrière la montagne St-Cirq.

Pour les renseignements, s'adresser à M<sup>me</sup> veuve Berger, à M. Filhol négociant ou à M. Delmas, quai de Regourd, 15 bis, Cahors.

# A CÉDER

pour cause de départ, un

FOND DE FERBLANTERIE

Avec atelier et magasin, bonne clientèle

SITUÉ A LABASTIDE-MURAT

Toutes facilités pour le paiement moyennant un à-compte.

S'adresser à M. Gaydou, propriétaire.

ROUGE SOLUBLE VÉGÉTAL

pour la

COLORATION DES VINS

GARANTI SANS TOXIQUE

Ce produit s'emploie à la dose de 15 grammes par hecto et se vend 80 fr. le kilo.

« Le soussigné, professeur de chimie à l'école des arts de Toulouse, déclare que le produit qui lui a été soumis par M. A. Monicole sous le nom de rouge soluble végétal ne contient aucune substance toxique et notamment arsénic et produits métalliques vénéneux. Toulouse, le 19 novembre 1880 MEILLÉS »

S'adresser au Bureau du Journal du Lot où des échantillons sont déposés.

VIGNES AMÉRICAINES

# MASSOU

propriétaire

(à Penne) Lot-et-Garonne

ayant une quantité considérable en vigne américaine offre à de bas prix les boutures et plants racinés et de même le riparia sauvage (le plus en vogue) provenance américaine.

Prix courant pour l'année 1880-81.

Produits directs	Boutures	racinés
Jacquez le cent fr.	44	60
Cuning ham.....	10	»
Herbemont.....	8	25
Norte greffe		
Riparia sauvage.....	40	24
Le même provenance américaine..	6	»
Le même racinés greffés en sujets fr.		50
Solonis.....	15	30
Viala.....	10	»
Taylor.....	4	8
Clanton.....	2	50

AU PREMIER CHEMISIER

**E. CRAMANT-MASSIP**

CHEMISES INFROISSABLES Spécialité

De Lingerie pour homme, sur mesure

Seule Maison à Montauban

CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETÉ

Représentée à CAHORS,

par M. DIDES,

Coiffeur-Parfumeur Boulevard Sud

Un jeune homme, qui, donnera de bonnes références, demande à occuper un emploi dans un commerce ou dans un bureau :

S'adresser au bureau du Journal.

ANÉMIE, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES MALADIES DE LANGUEUR sont heureusement combattus par le

**VIN IODÉ DE MORIDE**

Préparé au vieux Maïssa. Excellent fortifiant, très agréable au goût, le meilleur dépuratif, le plus puissant régénérateur du sang connu. Il remplace avec avantage l'huile de FOIE de MORUE et l'IODURE de POTASSIUM, dont il n'a pas les inconvénients. On le conseille aussi, avec les Pêlules Ferro-Mellitiques dans l'Hydropisie. — A Paris, 34 Rue La Bruyère, et dans toutes les Pharmacies. — Prix: 4 fr.

**LA RÉGLISSE SANGUINÉE**

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

# A VENDRE

Une Usine en plein rapport avec toutes ses dépendances, située à Doule, près Cahors, se composant d'un Moulin à 4 tournants, — d'un Pressoir à huile, — d'une Briqueterie, — d'une Boulangerie; le tout fonctionnant très bien et donnant de beaux bénéfices. Quatre molets sont attachés à l'exploitation.

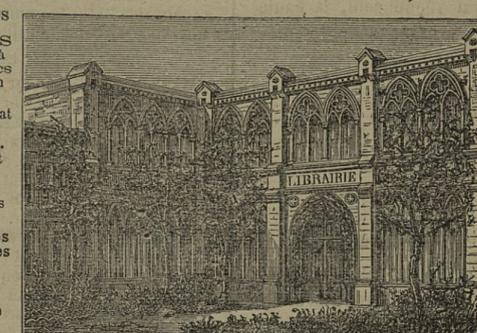
On est invité à visiter les lieux. Les immeubles appartiennent à une Société qui porte le nom de : SOCIÉTÉ DU MOULIN DE LA PIQUE.

33, RUE DE FLEURUS PARIS LIBRAIRIE ABEL PILON RUE DE FLEURUS, 33 PARIS

A. LE VASSEUR, SUCESSEUR, ÉDITEUR

5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de CENT fr. le paiement est divisé en VINGT mois



Dictionnaires Encyclopédies Histoire Géographie Littérature Philosophie Sciences Industrie Beaux-Arts

FRANCS par MOIS 5 jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Les recouvrements se font par mandats présentés au domicile du souscripteur

Architecture Construction Ouvrages illustrés Voyages Romans Publications artistiques Gravures

PUBLICATIONS NOUVELLES

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ARMORIAL des principales villes de France. — 106 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in-8. 2 vol. reliure riche. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

En préparation : L'ART NATIONAL par H. DU CLEUZIOU. 2 vol. gr. in-8, illustrés de 40 chromolithographies, 20 grav. hors texte et 800 bois dans le texte.

**N'ACHETEZ RIEN** SANS RÉCLAMER DES **COUPONS COMMERCIAUX**

Remboursement gratuit assuré de toutes vos dépenses

Un CAPITAL à votre famille, Une RETRAITE à votre vieillesse, un HÉRITAGE à vos enfants

S'adresser pour les renseignements, à la Succursale, rue du Parc, Cahors.

**20 à 25 %** de Revenu par An, payables par Mois

SÉCURITÉ ABSOLUE

Résultats des années 1875, 1876, 1877, 1878 et 1879. — Brochure explicative : 60 centimes.

S'adresser à la CAISSE DES REPORTS, 27, rue Richelieu, PARIS

**50 pour 100** de REVENU PAR AN

LIRE les **MYSTÈRES** de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE, 7, place de la Bourse, Paris

**Cépages Américains**

JACQUEZ à couper sur souche à des prix très-modérés, S'adresser à M. Elie Douysset fils oote Capestang, Béziers (Hérault).

**A VENDRE**

BONNE OCCASION des APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE avec nombreux accessoires. S'adresser au bureau du Journal.

**A VENDRE**

1° Les outils et tours provenant des ateliers de serrurerie et de forges. 2° Pressoirs et folioirs pour la vendange appartenant au S<sup>r</sup> Ramondou serrurier mécanicien quai Ségur, n° 17 et rue Fénelon, à Cahors. Grande facilité pour le paiement.

**A VENDRE**

A CAUSSADE (Tarn-et-Garonne) Un cheval Arabe, âgé de six ans, robe gris de fer, très doux, pouvant être attelé seul ou à deux et se montant très-bien, taille 1 m. 52 c. S'adresser chez M. Victor Lafon, rue de la Mairie, à Cahors.

**LA VELOUTINE**

EST UNE Poudre de Ris spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

RÉOUVERTURE DU

# GRAND CAFÉ DIVAN

Ce vaste et bel établissement entièrement restauré se recommande au public par son confortable et le choix de ses Consommations:

**Bière de Strasbourg.** — **Bière blonde de Vienne.** — **Nektar-Bock de Bavière**

Liqueurs des 1<sup>re</sup> Marques.